Réf. Farde e-Assemblées : 2649297

N° OJ : 58

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

**Objet :** Subside 2025.- Asbl Tatou Production.- Montant : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2025;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 10.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2025, à l'asbl Tatou Production pour l'organisation de StrEat Fest en 2025, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Annexes :